
Renvoi à la commission des revenus nationaux de l'adresse de agent national du district de Troyes (Aube) qui envoie l'état des dépouilles des églises, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des revenus nationaux de l'adresse de agent national du district de Troyes (Aube) qui envoie l'état des dépouilles des églises, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23174_t1_0474_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

la France, j'ai perdu mon bras droit qui est resté sur le champ de bataille, heureux de n'y avoir pas laissé la vie. Il me reste encore un bras qui me servira dans peu, j'espère, pour me montrer derechef à l'ennemi à qui je demanderai compte de celui qui me manque : un brave républicain n'a besoin que d'un bras pour faire face à des lâches qui ne connoissent pas la liberté.

Mention honorable du courage, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

19

Les administrateurs du district de Montfort-la-Montagne, département d'Ille-et-Vilaine, donnent connoissance à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 62 990 livres, ont été vendus 122 400 livres.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

20

L'agent national du district de Troyes, département de l'Aube, adresse à la Convention l'état des étoffes, broderies et galons provenant de la dépouille des églises de son arrondissement, et lui annonce qu'il envoie ces objets à la monnaie nationale. Cet état se monte à 2 885 marcs 2 onces; plus, 3 marcs 6 onces 6 gros d'argenterie. Il porte en outre 10 onces 2 gros 50 grains d'argenterie, et 35 marcs 5 onces 6 gros d'argenterie, provenant d'une maison d'émigré.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

21

Le conseil général du district de Reims, département de la Marne, adresse à la Convention nationale extrait de son procès verbal du 29 messidor, qui constate que les officiers, sous-officiers et hussards du dépôt du 5^e régiment de hussards, jaloux de contribuer à la gloire de la République, et instruits du projet formé par le département de la Marne d'équiper un vaisseau, se sont empressés de faire don d'un jour de leur solde, montant à la somme de 234 livres 15 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de salut public et de marine (4).

(1) P.-V., XLIII, 173. Bⁱⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) P.-V., XLIII, 173. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

(3) P.-V., XLIII, 173-174. Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l).

(4) P.-V., XLIII, 174. Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n^o 686.

22

Les citoyens composant la société populaire de Nogaro, département du Gers, expriment à la Convention nationale leur regret de ce que leur sol ne leur permet pas d'offrir à nos armées un fort contingent de foudre républicaine. Ils cherchent, disent-ils, à s'en dédommager par des réparations d'armes, par la fabrication de charbon à poudre, et par des offrandes de bas, chemises, draps de lit et autres objets de cette nature. Ils recommandent à la munificence nationale le jeune patriote Dupuy, qui a découvert le moyen de fabriquer d'excellent acier, et qui a converti en 119 livres de ce métal 123 livres de fer provenant des débris du luxe. Le même patriote a inventé une horloge décimale.

L'agent national envoie à la Convention un échantillon de cet acier.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des armes (1).

23

La société populaire de La Ferté-sur-Marne [*sic pour Morin*] (2) félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, l'invite à les continuer pour perfectionner la régénération de tous les peuples, et la prévient que le 20 messidor cette société célébrera une fête en réjouissance de la victoire remportée à Fleurus, où les autorités constituées et les sociétés du canton seront invitées.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Le c. de correspondance de la sté popul. de La Ferté-sur-Morin, ci-devant Gaucher, aux c^{ns} représentans de la Conv. nat.; 15 mess. II*] (4)

Salut, citoyens représentans,

La société des amis de l'obéissance aux lois, séante à La Ferté-sur-Morin, ci-devant Gaucher, a eu connaissance, dans sa séance d'hier, des glorieux avantages que nos armées viennent de remporter dans les champs de Fleurus sur nos cruels ennemis, les esclaves et vils satellites des tyrans. A cette nouvelle, mille cris de vive la République, vive la Convention, vivent les armées ! ont retenti dans le sein de la salle et dans les tribunes.

La société a arrêté qu'elle célébrera décadi prochain une fête en réjouissance de cette victoire signalée, à laquelle fête seront invitées d'assister les autorités constituées et les sociétés populaires du canton.

(1) P.-V., XLIII, 174. Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l).

(2) Seine-et-Marne.

(3) P.-V., XLIII, 175.

(4) C 315, pl. 1265, p. 55. Mentionné par Bⁱⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l); J. Fr., n^o 686.